

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 Février à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – Mr FRECON – Mr DE BARROS – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mr LELEU - Mr DONA - Mme ASTOUL - Mme DEL CONFETTO - Mme GEORGELIN - Mme PUJOL - Mr SOULIÉ - Mr COLOMBIER

Absents excusés : Néant

Madame Isabelle ASTOUL a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etude de la demande de l'Association Patrimoine et Paysage :

-Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante d'un projet de sauvegarde du pressoir à vis centrale émanant de l'Association Patrimoine et Paysage. Il est demandé à la municipalité d'une part de récupérer les éléments constituant ce pressoir et d'autre part d'avoir un lieu de stockage du matériel existant et un emplacement au centre du village pour implanter un abri de 50m2 lorsque cette structure sera entièrement rénovée.

- Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.
- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est intéressé par ce projet et s'engage à mettre à disposition un terrain d'environ 50m2 situé au centre du village, compatible avec le projet d'aménagement du Centre Bourg.
-

- Mise aux normes de sécurité de la Salle Florentine : demandes d'Aides

- Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de mettre aux normes la salle Florentine en réalisant des travaux de plomberie, de menuiserie et d'équipements (lave-vaisselle). Il présente les devis établis par les entreprises :
-
- Entreprise MALRIEU plomberie : 1 258,67 € HT soit 1 510,40€ TTC.
- Entreprise SARL BM Energies, travaux de plomberie : 356,00 € HT soit 427,20€ TTC.
- Entreprise ART ET TOITURES pour des travaux de zinguerie : 5 288.50 € HT soit 6 346,20€TTC
- Société DARTY : lave-vaisselle : 495,83€ HT soit 595,00€ TTC.
- Le montant total estimé des travaux est de 7 399.00 € H.T soit 8 878.80 € TTC.
- Afin de financer cet investissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter des aides du Département (FDT) et de l'Etat (DETR)

-
-
-
-
-
-
-
-

- **Plan de financement**
- **Mise aux normes de sécurité de la salle Florentine**

Estimatif du Cout des travaux HT		
Malrieu		1 258,67
Devis plombier		356,00
Lave-vaisselle		495,83
Zinguerie		5 288,50
Cout du projet HT		7 399,00
TVA	20%	1 479,80
Cout du projet TTC		8 878,80

Côut à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR		30,00%	2 219,70 €
Département FDT		30,00%	2 219,70 €
Total des aides publiques sur le HT		70,00%	4 439,40
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			2 959,60 €
Total HT			7 399,00 €

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- - VALIDE les « travaux de mise aux normes de sécurité de la Salle Florentine »
- - ADOPTE le plan de financement proposé,
- - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que proposées auprès du Conseil Départemental au titre du FDT et de l'Etat au titre de la DETR, et à SIGNER tous les documents y afférents.
- .
-

Travaux de climatisation de la Mairie : demandes d'Aides

- - Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'installer dans les bureaux de la Mairie des équipements contribuant au développement durable, notamment des appareils de climatisation. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MALATERRE, pour un montant de 5 510,30€ H.T soit 6 612,36€ TTC.
- Afin de financer cet investissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter des aides du Département (FDT) et de l'Etat (DETR)

- Plan de financement
- Equipement bâtiment communal contribuant au développement durable

Estimatif du Cout des travaux HT		
		5 510,30
Cout du projet HT		
		5 510,30
TVA	20%	1 102,06
Cout du projet TTC		
		6 612,36

Côut à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotation	Aide Publique (HT)
Etat DETR		30,00%	1 653,09 €
Département FDT		30,00%	1 653,09 €
Total des aides publiques sur le HT		70,00%	3 306,18
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			2 204,12 €

-
- - Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- - VALIDE les « travaux de mise en place d'équipement bâtiment communal contribuant au développement durable »
- - ADOPTE le plan de financement proposé,
- - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que proposées auprès du Conseil Départemental au titre du FDT et de l'Etat au titre de la DETR, et à SIGNER tous les documents y afférents.
- - Ainsi fait et délibéré, à FLORENTIN, les jour, mois et an que dessus.
-
-

Tarification location équipements salle Florentine :

- Monsieur le Maire rappelle les délibérations relatives à la tarification de la location de la salle Florentine et propose de mettre à disposition dans la location la sono et le vidéo projecteur. Monsieur le Maire suggère de louer l'ensemble sono et vidéo projecteur au tarif de 80,00€ et de fixer une caution de 1 000,00€.
-
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de louer l'ensemble sono et vidéo projecteur au tarif de 80,00€ et de fixer une caution de 1 000,00€.

Création d'un espace sans tabac avec la ligue contre le cancer 81 : convention de partenariat entre la commune et la ligue nationale contre le cancer

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de partenariat entre la commune de Florentin et le comité du Tarn de la Ligue Nationale contre le Cancer pour la mise en place d'un « Espace sans Tabac ».

La ligue contre le Cancer lutte dans trois directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage, action pour les malades et leurs proches, recherche. L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.

La Commune s'engage à :

- Interdire la consommation de tabac sur les espaces suivants : à l'extérieur de l'école côté rue.
-
- Faire apposer les labels « Espaces sans tabac » à proximité de ces espaces de manière visible,
- Faire figurer dans la signalisation des espaces sans tabac la mention « avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagné du logo de la ligue,
- Faire parvenir l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur des espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la convention,
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention « Avec le soutien de la ligue contre le cancer » accompagnée chaque fois que possible du logo de la Ligue,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte la mise en place d'un espace sans tabac à Florentin, au niveau des lieux d'attente de l'entrée et de la sortie des bâtiments publics : à l'extérieur de l'école côté rue.

INTERDIT la consommation de tabac sur cet espace,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de FLORENTIN et la Comité du Tarn de la Ligue Nationale contre le Cancer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses :

-
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30

La Secrétaire de séance.
Mme ASTOUL



Le Maire.
Mr DUBOÉ

